

LE FAIT DU JOUR

redaction@sonapresse.com

BLA : juste un trouble du transit intestinal

L'ANCIEN tout-puissant directeur de cabinet du président de la République a vécu, le jeudi 5 mai courant, trois heures hors de la prison centrale de Libreville dans le cadre d'un bilan médical, à l'hôpital militaire du PK 9. Lequel n'a révélé qu'une simple diarrhée.

G.R.M

Libreville/Gabon

NON, il n'y a, semble-t-il, pas de quoi s'alarmer relativement à l'état de santé de Brice Laccruche Alihanga. C'est ce qu'indique un rapport médical de l'hôpital d'instruction des armées Omar Bongo Ondimba (HIAOBO), dont nous avons eu connaissance. L'ancien directeur de cabinet du chef de l'État y a été emmené, le jeudi 5 mai dernier, pour un bilan médical qui n'a révélé qu'un léger trouble du transit intestinal caractérisé par des selles molles. Il a ensuite regagné la grande maison d'arrêt de Libreville en fin d'après-midi, ce jour-là. Après avoir humé l'air de la liberté pendant trois heures. Aussi le diagnostic des médecins bat-il en brèche les récentes informations de ses avocats, qui évoquaient une dégradation de son état de santé. "L'état de santé de Brice Laccruche Alihanga est préoccupant. Il est amaigri et affaibli par la maladie qui le terrasse depuis quelques moments, avec des évocations d'hémorragies périodiques", selon les conseils de l'ex-patron de



Brice Laccruche Alihanga n'est pas près d'en finir avec ses déboires judiciaires.

l'Association des jeunes volontaires émergents (Ajev). Il n'en est donc finalement rien. Au regard de ce que les professionnels de santé soulignent plutôt une situation courante chez tout être humain.

D'aucuns y voient même un stra-

tagème pour éviter une comparution de Brice Laccruche Alihanga devant le tribunal correctionnel spécial pour des faits présumés de détournement d'argent public et de blanchiment des capitaux. Des faits pour lesquels il est derrière les barreaux

depuis le 13 décembre 2021, dans le cadre de l'opération mains propres dénommée Scorpion. De sources concordantes, celui que l'on appelle BLA devrait être bientôt jugé pour ces faits qu'il aurait commis alors qu'il était encore le tout-puissant patron du

cabinet d'Ali Bongo Ondimba. Il faut rappeler que, grâce à ses réseaux, Brice Laccruche Alihanga a été nommé directeur de cabinet du numéro un gabonais en 2017. Auparavant, il était le directeur général de la Compagnie nationale de navigation intérieure et internationale (CNNII). Et ce n'est pas la première fois qu'il fait face à des ennuis judiciaires pour des faits de malversations financières. Son éviction, en 2013, du poste de directeur général de BGFIBank serait consécutive à une opération louche, à la faveur de l'achat de l'entreprise Soco BTP à Hestia, filiale de la banque précitée. Notons aussi qu'en fin octobre 2021, il avait été condamné à 5 ans de prison et à une amende de 5 millions de francs, dans une autre affaire. Celle liée à la nationalité gabonaise, qu'il avait confirmée en 2004, en usant de moyens frauduleux, alors qu'il l'avait obtenue de facto lorsque sa mère, Elisabeth Étienne Dupont, s'était mariée à Louis André Laccruche Alihanga en 1984. À l'époque Brice Laccruche Alihanga était mineur, n'ayant alors que 4 ans.

Contrepoint

Risque d'une condamnation à la réclusion criminelle

G.R.M

Libreville/Gabon

BRICE Laccruche Alihanga est-il parti pour rester pendant très longtemps derrière les barreaux ? La question vaut son pesant d'or. Car, si la condamnation pour obtention frauduleuse des documents administratifs prend fin dans 3 ans, le procès à venir pour détournement d'argent public et blanchiment des capitaux pourrait bien donner lieu à une lourde sanction pénale.

Autant le dire, il risque la réclusion criminelle, conformément à la loi n°042/2018 du 5 juillet 2019 portant Code pénal en République gabonaise. Laquelle dispose que "le détournement est une opération illégale qui consiste à utiliser des sommes ou biens publics à des fins personnelles". Son auteur, selon l'article 506 de la loi citée précédemment, est donc puni de la peine de 20 ans de réclusion criminelle et de 100 millions de francs d'amende. Et le blanchiment des capitaux est défini dans

l'article 561 du Code pénal comme étant le fait de faciliter, par tout moyen, la justification mensongère de l'origine des biens ou revenus de l'auteur d'un crime ou d'un délit ayant procuré un profit direct ou indirect.

Pour ce crime, la loi pénale du Gabon, en son article 562, prévoit un emprisonnement de 10 ans au plus et une amende pouvant aller jusqu'à cinq fois le montant des sommes blanchies. Ceci sans préjudice de l'application des dispositions propres

aux faits de blanchiment, de trafic de stupéfiants et de terrorisme.

C'est dire que si le tribunal correctionnel spécial devant lequel il devrait bientôt comparaître applique strictement la loi, la privation de liberté de l'ex-directeur de cabinet du président de la République pourrait durer encore plus longtemps. À moins que ses conseils n'obtiennent la clémence de la justice en faveur de leur client. Ou encore qu'il lui soit accordé une grâce présidentielle.